



Votre
photo
ici

Dossier d'inscription 2020-2021 ROLLER HOCKEY BRESSAN

M Mme Nom du licencié : Prénom :

Date de naissance : Email (obligatoire pour recevoir la licence) :

Adresse :

Code postal : Ville : Portable :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et demande mon inscription au Roller Hockey Bressan

- Création Renouvellement de licence n° :
- En Compétition En Loisirs / Ecole Hockey Ecole de Roller Dirigeant

TARIF ANNUEL DE LA COTISATION :

- *Vue la fin de saison précédente liée à la pandémie, le Club a décidé d'aider ses adhérents en proposant une réduction de 25% sur les réinscriptions faites avant le 15 août 2020. [120€-25%= 90€ et 70€-25%= 52,50€]*

- 120 € - « Entraînements de roller-hockey toutes catégories en compétition, ou Loisirs* »
- 70 € - « Ecole de roller / patinage – Ecole de roller-hockey** »

*Pour les personnes ne possédant pas d'équipement, le club fera de son mieux pour vous équiper **sous caution** (150€ pour un joueur, 300€ pour un gardien).

**Les licenciés de l'école de patinage peuvent faire évoluer leur licence vers une licence de type Roller hockey au cours de la saison sportive en réglant la différence entre les 2 licences.

Assurances

Le soussigné (ou son représentant légal) déclare :

- avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer ;
- avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information aux garanties d'assurances « individuelle accident » attachées à la licence FF Roller et Skateboard (notice jointe, et également disponible en ligne sur le site de la FFRS, rubrique assurance, et sur Rolskanet), et notamment des dispositions relatives aux garanties de base incluses dans la licence et de la possibilité de souscrire une couverture Individuelle Accident dite « option complémentaire 1 ou 2 ».

Je décide :

- D'adhérer à la garantie de base** du contrat collectif Individuelle Accident MAIF 4385658M (prime : 0,90 € licence pratiquant / 0,45 € licence non pratiquant). Par ailleurs, j'ai bien noté qu'il est possible de souscrire une option complémentaire 1 ou 2 selon les modalités indiquées dans la notice d'information et sur Rolskanet **Montant inclus dans le prix de la licence ! Ne rien rajouter en plus au tarif annuel de la cotisation...**
- De ne pas souscrire les garanties Individuelle Accident** proposées lors de mon adhésion à la licence (prime : 0,90 € licence pratiquant / 0,45 € licence non pratiquant). Je renonce par conséquent à toute indemnisation relative aux contrats d'assurances Individuelle Accident proposés lors de mon adhésion à la licence, en cas d'accident corporel dont je pourrais être victime.

Date et signature du licencié (ou s'il est mineur de son représentant légal)

PIÈCES À FOURNIR POUR L'ADHÉSION :

Afin de nous permettre de vous inscrire et que vous soyez assuré(e) vous ou votre enfant, Il est important de rendre la fiche d'inscription **avant le premier entraînement** dûment remplie et accompagnée des éléments ci-dessous à l'adresse de la secrétaire du Club :

Mme Badet Marie-Elise : 23 allée des écureuils, 01310 BUELLAS

- pour une nouvelle inscription, d'un certificat médical valide (de moins d'un an) pour la pratique du Roller Hockey en compétition (avec surclassement, si besoin, voir le document sur les catégories d'âge) et Loisir, **ou bien** pour un renouvellement de licence, l'attestation (ci-jointe) stipulant que vous avez rempli le questionnaire QS-Sport (ci-dessous ou téléchargeable sur notre site internet : www.coqnroller.fr)
- 1 photo d'identité récente.
- de l'autorisation parentale pour le mineur,
- du questionnaire du droit à l'image et du code du « Bon COQ »
- du règlement de la licence en espèces ou par chèque(s) libellé à l'ordre du « Roller Hockey Bressan. »

Une réduction de 20% est à déduire à partir de la deuxième licence hockey dans une même famille. Il est possible de régler en 2 ou 3 fois, dans ce cas joindre au dossier le nombre de chèques, avec votre nom au dos des chèques.

Pour toutes informations supplémentaires vous pouvez la joindre par mail : secretaire@coqnroller.fr



Merci de bien vérifier la validité de l'adresse email que vous indiquerez sur la fiche d'inscription.

IMPORTANT

Les renouvellements de licence doivent être faits avant le 30 Août 2020 pour participer au 1^{er} entraînement afin d'être protégé et assuré.

2

Les horaires d'entraînements* :

- ❖ U20 / Ecole de Hockey / Loisir, hors compétition : mardi de 18h à 20h00, et vendredi de 20h45 à 22h
- ❖ U20 / seniors, en compétition : mercredi de 20h à 22h00, et vendredi de 19h30 à 20h45
- ❖ Ecole de Roller confirmés : samedi de 9h30 à 11h00
- ❖ Ecole de Roller débutants : samedi de 11h00 à 12h00
- ❖ U7/U9/U11/U13 : samedi de 14h00 à 16h00
- ❖ U15/U17 : samedi de 16h00 à 18h00

J'arrive 20 minutes avant l'entraînement afin d'être à l'heure sur le terrain !!!

Et je ne pars qu'à la fin de l'entraînement, et si possible après avoir pris une douche.

* Ces horaires sont à titre indicatifs et pourront être modifiés au cours de la saison en fonction des présences.

Reprise des entraînements

Les entraînements reprendront à partir du mardi 01 Septembre 2020.



IMPORTANT

- **Le 05 septembre 2020 a lieu notre journée porte ouverte de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30 ainsi qu'une « brocante » pour vos matériels d'occasions.**
- **Les entraînements sont maintenus durant cette journée. Nous comptons sur la présence de tous, accompagnés de vos amis.**

Partenariat :



DECATHLON Bourg-en-Bresse reconduit son partenariat avec le club, au rayon roller-trottinette-skate, sur présentation de la licence et de la carte du magasin, une remise de 10% sera accordée.

Renouvellement de licence

Pour un majeur :

Je soussigné, Monsieur/Madame atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01* et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du licencié :

Pour un mineur :

Je soussigné, Monsieur/Madame en ma qualité de représentant légal de atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01* et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal :

Création de licence

Fournir un certificat médical avec **les mentions suivantes** :

❖ « - ne présente aucune contre-indication à la pratique du roller ou du hockey roller en compétition »

Pour un surclassement :

❖ « - est apte à pratiquer du hockey roller en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure »

Autorisation Parentale

Je soussigné(e) père/mère de autorise mon enfant à pratiquer le Roller In Line Hockey au sein du ROLLER HOCKEY BRESSAN, de participer aux entraînements et aux compétitions. J'autorise également le simple surclassement.

J'autorise le responsable de l'équipe et en donne décharge au club, à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident, durant les entraînements, les trajets ou les déplacements en matchs. Cette autorisation couvre expressément les interventions chirurgicales, que devant l'urgence, le corps médical serait amené à décider. Coordonnées complètes du médecin traitant :

Nom / Prénom :

Téléphone :

Adresse :

Lieu où vous désirez que votre enfant soit emmené en cas d'urgence :

Hôpital/Clinique :

Faire précéder votre signature de la mention « lu et approuvé » :

Droit à l'image

Au cours de votre activité sportive ou celle de votre enfant, des photos ou des vidéos peuvent être prises.

Veuillez remplir avec soins ce questionnaire pour vous ou votre enfant :

- J'autorise le club à me prendre en photo, ou vidéo,
- Je n'autorise pas le club à me prendre en photo ou vidéo,
- J'autorise le club à prendre mon enfant en photo, ou vidéo,
- Je n'autorise pas le club à prendre mon enfant en photo, ou vidéo,
- J'autorise le club à utiliser ces photos sur des supports pédagogiques papier (plaquette d'info, ...),
- Je n'autorise pas le club à utiliser ces photos sur des supports pédagogiques papier,
- J'autorise le club à diffuser ces photos ou vidéos sur son site internet,
- Je n'autorise pas le club à diffuser ces photos ou vidéos sur son site internet et ses réseaux sociaux.

Signature :

CHARTRE DU BON COQ AU ROLLER HOCKEY BRESSAN



Le Roller Hockey Bressan repose sur l'énergie déployée par une poignée de membres actifs, tous bénévoles, qui assurent l'intégralité de la gestion sportive, administrative et logistique des différentes activités...

Adhérer à une association et plus particulièrement au Roller Hockey Bressan, c'est accepter un Contrat « moral » pour la saison entière et respecter le Code du Bon COQ.

Etre licencié au Roller Hockey Bressan, vous permet d'accéder aux entrainements que le club propose, de participer aux compétitions et championnats auxquels il participe et de profiter des infrastructures et divers avantages mis à votre disposition (déplacement, inscription, ...)

Le Code du Bon COQ

Tout Bon COQ, ancien ou nouveau, s'engage à :

1. Participer activement à la vie du club en général.
2. Etre force de proposition pour faire avancer le club en partageant votre passion du roller et du hockey.
3. Honorer les championnats ou les compétitions dans lesquels le club vous inscrit.
4. Respecter votre entourage (coéquipiers, dirigeants, adversaires, etc.).
5. Respecter les horaires d'entraînement, de match ou de rendez-vous.
6. Prévenir son responsable d'entraînement en cas d'empêchement (Voir la règle n°4)
7. Faire attention au matériel fourni pour les activités et dans certains cas entretenir le matériel prêté par le club.
8. Ne pas dégrader les locaux (gymnase, vestiaires, véhicules, etc.)
9. Porter les couleurs et les vêtements du club sur les compétitions officielles.
10. Assumer les sanctions financières et disciplinaires de la Fédération (pour le Roller hockey)

Le à

Signature du licencié :

Signature des parents (Pour les mineurs) :

Vos contacts sportifs et administratifs au sein du Club RHB

- ❖ **Président** : Jean-François Papillon - 06.25.98.13.72 – president@coqnroller.fr
- ❖ **Secrétaire** : Marie-Elise Badet - 06.37.23.23.58 – secretaire@coqnroller.fr
- ❖ **Entraîneurs** :
 - **Régionale** : Régis Fournier – 06.80.02.87.33 - entraîneur.regio@coqnroller.fr
 - **Loisirs et école de hockey** : Serge Guy - 06.71.83.64.99 - ecolehockey.loisirs@coqnroller.fr
 - **Ecole de roller et U7 à U17** : JF Papillon et Yann Perben - 07.61.92.69.39 - responsable.poussins@coqnroller.fr

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

NOTICE D'INFORMATION RELATIVE AUX GARANTIES INDIVIDUELLE ACCIDENT ET ASSISTANCE INCLUSE DANS LA LICENCE FFRS

Contrat MAIF n°4385658M

LES OPTIONS COMPLEMENTAIRES 1 ET 2

Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFRS a souscrit auprès de la MAIF un contrat qui permet de bénéficier au-delà du régime de base attaché à la licence, des garanties complémentaires (invalidité permanente, décès, indemnités journalières).

Le licencié souhaitant bénéficier d'une couverture plus étendue que celle prévue au titre des « garanties de base », pourra souscrire le deuxième ou troisième niveau de garantie ci-après. Les garanties des options 1 et 2 complètent les montants attribués d'office par le contrat de la Fédération.

Les garanties	Option 1	Option 2
Prothèse dentaire	Doublement du capital par dent et du plafond prévu dans la garantie de base	
Capital Décès par rapatriement (1)	7500 euros	
Capital Invalidité (1)	25 000euros	
Indemnité journalière (2)	15€	30€

(1) Franchise soins 5%
 (2) Franchise de Soins (non applicable pendant la durée d'hospitalisation. L'indemnité journalière est versée pendant 365 jours maximum.)

ETENDUE ET APPLICATION DES GARANTIES :

Les conditions d'application des garanties sont identiques à celles de la garantie de base.

MONTANT DES PRIMES :

Option 1 : 10€ TTC

Option 2 : 15€ TTC

COMMENT SOUSCRIRE UNE OPTION 1 OU 2 ?

Le licencié désireux de souscrire une garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription téléchargeable sur le site internet de la FFRS (ou la demande d'adhésion figurant sur le présent document), et le renvoyer à AIAC courtage, 14 rue de Clichy, 75009 Paris, en joignant un chèque correspondant à la cotisation de l'option choisie.

PRISE D'EFFET

Les garanties prendront effet à la date de réception par AiAc courtage du bulletin complété et du règlement.

BULLETIN D'ADHESION AUX OPTIONS COMPLEMENTAIRES - CONTRAT MAIF N°4385658M – SAISON 2020-2021

Je soussigné(e)

Nom – Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Num Tel : Email :

Club de : N° de licence :

Je souhaite bénéficier, en complément des garanties de base de ma licence, du contrat Individuelle Accident.

Option 1 (10€ TTC)

Option 2 (15€ TTC)

et vous adresse le chèque correspondant, libellé à l'ordre d'AIAC Courtage.

Je déclare avoir reçu un exemplaire de la notice d'information du présent contrat.

Seules les demandes d'adhésion dûment complétées, signées et accompagnées du règlement correspondant seront prises en compte par la Compagnie. Les garanties prendront effet le jour de la réception par AiAc du présent bulletin et du règlement de la prime.

Loi Informatique et Libertés : Les informations recueillies dans le présent document sont nécessaires au traitement de votre adhésion. Conformément à la Loi 75-17 du 06/01/1978, vous pouvez demander à tout moment communication et rectification éventuelle de toute information vous concernant qui figurerait dans tout fichier à usage de la Compagnie, ses mandataires, réassureurs, et organismes professionnels ainsi que ceux des intermédiaires. Ce droit peut être exercé auprès d'Alac courtage, 14 rue de Clichy, 75009 Paris.

Fait à le

Signature (pour les mineur(e)s : son représentant légal) « lu et approuvé »



INFORMATION SUR LES RECLASSEMENTS EN COMPETITION ET CATEGORIES D'ÂGE



SAISON 2020 - 2021

Année de naissance	2016 et après	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	De 2001 à 1992	De 1991 à 1982	De 1981 à 1972	De 1971 à 1962	1961 et avant
Catégorie d'âge affichée sur la licence	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13	U14	U15	U16	U17	U18	U19	Senior					
Roller Hockey		U7	U9		U11		U13		U15		U17		U20							Senior

A SAVOIR SUR LES SURCLASSEMENTS



Simple surclassement, en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS.

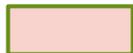
Le club doit être en possession d'un certificat médical d'aptitude au simple surclassement.

Autorisé pour évoluer dans la catégorie de compétition immédiatement supérieure. A partir de 6 ans "révolus".



Surclassement senior, en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS.

Autorisé uniquement pour licenciés U18 (nés en 2004) pour évoluer en senior. Document à retourner après examen médical, dont électrocardiogramme obligatoire. Ce formulaire devra être retourné à la fédération par le Club, le mercredi au plus tard pour validation le week-end suivant. Le club devra saisir la licence en surclassement senior, elle restera en attente de validation par la fédération. (Document disponible sur le site du club : www.coqroller.fr)



Surclassement senior féminin, exceptionnel pour les filles, en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS. Autorisé uniquement pour les U17 (nées en 2005 et 15 ans révolus) pour évoluer en senior Féminine. Document à retourner après examen médical, dont électrocardiogramme obligatoire. Ce formulaire devra être retourné à la fédération par le Club, le mercredi au plus tard pour validation le week-end suivant. Le club devra saisir la licence en surclassement senior féminin, elle restera en attente de validation par la fédération. (Document disponible sur le site du club : www.coqroller.fr)



A partir de la catégorie d'âge U20, aucun surclassement n'est nécessaire pour évoluer en senior.

✓ **Attention le certificat médical avec surclassement n'est valable que pour la saison en cours.**